



## CONGE D'ADOPTION

### Demande de paiement des indemnités journalières

A compléter et à retourner à la CCSS après la date de reprise de travail,  
et au plus tard dans les trois mois suivant la fin du congé.

#### A Remplir par l'employeur

L'employeur soussigné : .....

N° Employeur .....

atteste que .....

N° d'immatriculation .....

a cessé son travail pour congé d'adoption le ..... / ..... / .....

a repris son travail le ..... / ..... / .....  n'a pas repris son travail

Les salaires (primes ponctuelles incluses) et l'activité correspondant aux périodes antérieures à l'interruption de travail s'élevaient :

	Mois	Salaires	Heures
• au cours du mois précédent	.....	.....	.....
• au cours du mois de l'arrêt de travail	.....	.....	.....

Dans le cas où l'employeur a demandé  
le versement direct du montant des  
indemnités journalières

N° Attributaire

Fait à Monaco, le .....

Signature et cachet de l'employeur

#### A remplir par l'assuré et par l'autre parent adoptif

Date d'arrivée de l'enfant au foyer: ..... / ..... / ..... N° d'immatriculation de l'autre parent  
(en cas d'affiliation à la CCSS ou à la CAMTI) .....

Nombre d'enfant(s) à charge du foyer (avant l'adoption) .....

La période du congé d'adoption est-elle partagée entre les parents ?  Oui<sup>(1)</sup>  Non

Si oui, *Date de début du congé pris par l'autre parent* *Date de fin du congé pris par l'autre parent*

..... / ..... / .....

..... / ..... / .....

Fait à Monaco, le .....

Signature de l'assuré et de l'autre parent adoptif  
certifiant exactes les informations portées ci-avant

**(1) Dans ce cas, les parents peuvent percevoir l'indemnisation de façon séparée ou simultanée, dès lors que le total des jours indemnisés n'excède pas 8 semaines dans le cadre de l'adoption d'un seul enfant, ou 10 semaines si le foyer a déjà au moins deux enfants à charge ou dans le cas d'adoptions multiples.**

**Si vous souhaitez partager la durée du congé d'adoption et que l'autre parent relève du Régime français, contactez le service Prestations Médicales pour plus d'informations sur cette modalité particulière.**